

**DECISION
SUR LE LIEN ENTRE
LA CULTURE ET L'EDUCATION**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport de la Conférence des Ministres de l'éducation qui a eu lieu à Alger en avril 2005 et des conclusions de la session extraordinaire des Ministres de l'éducation organisée à Addis-Abeba en janvier 2006 ;
2. **PREND NOTE EGALEMENT** du rapport de la 1^{ère} session de la Conférence des Ministres de la culture de l'Union africaine tenue à Nairobi en décembre 2005 ;
3. **CONVAINCUE** que le patrimoine et les valeurs culturels devraient servir de base à l'éducation à tous les niveaux ;
4. **RECONNAIT** l'importance des langues africaines comme véhicules d'instruction et de la culture pour la concrétisation de la renaissance africaine ;
5. **RAPPELLE** les engagements antérieurs en vue de protéger et de promouvoir les patrimoines culturels matériel et immatériel et d'élaborer des politiques appropriées pour le développement de la culture et la promotion du savoir endogène africain ;
6. **REAFFIRE** le lien indéniable entre la culture et l'éducation ainsi que le rôle de la culture et de l'éducation dans le développement socio-économique durable ;
7. **CONVAINCUE** de la nécessité de promouvoir l'instruction culturelle au sein de toutes les couches sociales de l'Afrique ;
8. **CONVAINCUE EGALEMENT** que la culture et l'éducation sont des armes importantes pour la lutte contre la pauvreté, la pandémie du VIH/SIDA et pour la promotion de la paix, de la stabilité et de la gouvernance ;
9. **RESOLUE** à éliminer certaines pratiques culturelles ayant un impact négatif sur la santé, le développement, les droits de l'homme et l'éducation ;

10. **RENOUVELLE** notre engagement à renforcer le lien entre l'éducation et la culture et à appuyer pleinement la mise en œuvre des programmes et projets à cet effet ;
11. **EXHORTE** nos Ministres de la culture et de l'éducation à créer des cadres de consultations régulières en vue de l'intégration de la culture dans l'éducation et de l'éducation dans la culture notamment par le biais de la refondation des systèmes de l'éducation en Afrique ;
12. **INVITE** la Commission, en collaboration avec les Etats membres et les CER, à suivre et faciliter la mise en œuvre de la présente décision et à diriger le processus de rétablissement du lien entre la culture et l'éducation en Afrique, à travers notamment l'Académie africaine des Langues et à présenter des rapports périodiques à ce sujet;
13. **INVITE** l'UNESCO et les autres partenaires compétents à appuyer les ministères de la culture et de l'éducation dans leurs efforts visant le renforcement du lien entre la culture et l'éducation.

Decision on the Linkage Between Culture and Education

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/253>

Downloaded from African Union Common Repository